



DECLARATION DE CONFORMITE déclaratif conforme a la directive EN 13163 :

2008 Annexe ZA concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la directive BOI-IR-RICI-280-10-30-20150422 et suivante concernant le Crédit d'impôt pour la transition énergétique - Nature des dépenses éligibles au crédit d'impôt (Pour bénéficier des crédits d'impôts depuis janvier 2016 l'entreprise doit être qualifiée RGE) L'isolation en vrac n'est pas justifiable d'un ACERMI (L'ACERMI étant réservé aux produits en plaques)

Nom du Produit : Ecographite Prémium LAMBDA 0.029

- Masse volumique apparente 16-20 g/l ;
- Granulométrie G 1-2 mm,
- **Lambda 0.029 w/m°C** mesures réalisées conformément aux méthodologies définies par la norme EN 12667 ISO 8301 (Mesure du Lambda) permettant ainsi d'évaluer la **résistance thermique "R" selon la norme NF EN 12664, et la norme NF EN 12667**
- Forme : sphérique
- Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1 : Euro-classe B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
- Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur,
- Exempt de CFC, de HCFC, de HFC et autres gaz d'expansion halogénés. Energie grise, inférieure à 225 Kwh/m3 ; Ecographite est biologiquement neutre : 80% d'air + 20% de **carbone**, Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95/EC, 2002/95/EC, et suivantes

Applications : isolation thermique par déversement, pulsion, injection ou EAS pour betons et Mortiers

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des particules avant expansion conforme à la norme DIN V 18004 :2004 certification MPA Stuttgart Din 4192-81
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3: 1-2 mm
- Masse volumique en vrac conformément à la norme EN 1097-3 : 16-20 g/l
- Pourcentage de particules concassées 0%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5
- Expansions conforme aux directives du producteur à la vapeur d'eau sans adjonction de quelque ajout que ce soit

Fabriquant :

- - Swisspor Chatel Saint Denis Suisse

Nous soussigné Charles de Veauce Directeur Général de la société BPC (Bioplastiques, Polystyrène, Carbone), atteste par la présente que notre site de productions Swisspor : dispose d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA

Nos productions sont donc marquées en conformité de ce qui précède

A Cagnes/mer
Ce 1^{er} juin 2018
Charles de Veauce

BPC (Bioplastiques, Polystyrène, Carbone) 33 ave Mal Juin 06800 Cagnes sur mer Siret
Antibes 75000932600018 Site de Production Swisspor Tel +33 6 65 12 46 06
www.montaignestrategy.com email ecographite@live.fr